



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. : générale
17 janvier 2025

Original : anglais

Première session ordinaire de 2025

Du 27 au 31 janvier 2025, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

UNFPA – Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes des
Nations Unies pour 2023
État d'avancement de la mise en œuvre**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

La Directrice exécutive de l'UNFPA a le plaisir de présenter, conformément à la décision 97/2 du Conseil d'administration, le présent rapport sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (A/79/5/Add.8).

De l'avis du Comité des commissaires aux comptes, les états financiers de l'organisation représentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de l'UNFPA au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). La situation financière globale de l'UNFPA reste saine, avec des actifs à court terme représentant plus de huit fois le passif à court terme et un actif total représentant plus de six fois le passif total.

Un tableau séparé, disponible sur le site Internet du Conseil d'administration de l'UNFPA, présente un état actualisé de l'application des recommandations de l'audit.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport, qui détaille les progrès accomplis et les actions entreprises ainsi que les mesures à venir visant à mettre en application les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Remarque : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNFPA.

25-00745 (F)



Merci de recycler



I. Aperçu

1. Au cours des 14 dernières années, l'UNFPA a reçu du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies (BOA) une opinion sans réserve sur ses états financiers. L'UNFPA continue d'accorder la plus haute priorité à la responsabilité et à la transparence, à l'obtention d'opinions d'audit sans réserve et à la résolution des préoccupations du Comité des commissaires aux comptes.
2. Comme le montre le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'UNFPA a pleinement mis en œuvre 29 (63 %) des 46 recommandations qui étaient en suspens au début de l'exercice 2023. Dix-sept recommandations sont toujours en cours de mise en œuvre.
3. En juillet 2024, le Comité des commissaires aux comptes a émis 32 nouvelles recommandations à l'intention de l'UNFPA. L'organisation compte un total de 49 recommandations en suspens, y compris celles des périodes de déclaration précédentes. L'UNFPA a mis en œuvre huit de ces recommandations, dont trois proviennent du rapport 2023 et cinq des années précédentes. L'organisation a soumis les documents justificatifs nécessaires pour demander la clôture formelle de ces huit recommandations.
4. De l'avis du Comité des commissaires aux comptes, les états financiers de l'UNFPA présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de l'UNFPA au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS.
5. L'UNFPA apprécie la conclusion générale du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle il n'a pas relevé d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes importantes lors de son examen des documents financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Toutefois, le Comité a constaté que des améliorations étaient possibles dans les domaines de la Division de la réponse humanitaire, de la mise en œuvre de Quantum, des contributions et de la gestion des approvisionnements.

II. Introduction

6. La Directrice exécutive de l'UNFPA (conformément à la décision 97/2 du Conseil d'administration) a le plaisir de présenter un rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (A/78/5/Add.8). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a examiné un résumé des principales constatations et conclusions du Comité des commissaires aux comptes et le rapport correspondant du Secrétaire général des Nations Unies.
7. Au paragraphe 2 de sa décision 2022/2, le Conseil d'administration du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNOPS a demandé d'harmoniser davantage les formats des rapports sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le cas échéant. Il a également demandé, si possible, d'harmoniser les délais pour l'établissement des rapports détaillés et la catégorisation par thématique des recommandations, en répartissant celles qui sont prioritaires et toutes les autres priorités. De plus, il a demandé de travailler avec l'UNICEF, l'ONU-Femmes et le Programme alimentaire mondial à cet égard, le cas échéant.
8. Pour mettre en application cette décision, l'UNFPA, en consultation avec le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'UNOPS et l'UNICEF, a convenu d'un modèle commun. Le présent rapport est établi en conséquence pour rendre compte de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
9. Au paragraphe 4 de sa décision 2023/1, le Conseil d'administration du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNOPS a demandé au PNUD, au FENU, à l'UNFPA et à l'UNOPS d'indiquer l'impact des recommandations mises en application, y compris sur la culture organisationnelle, dans leurs rapports sur les recommandations d'audit.

10. Pour mettre en application cette décision, l'UNFPA, en consultation avec le PNUD, le FENU et l'UNOPS, a accepté d'inclure une section sur l'impact de la mise en application des recommandations d'audit, y compris sur la culture organisationnelle, dans le présent rapport sur la mise en application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (voir section V).

III. État des recommandations pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

11. En juillet 2024, le Comité des commissaires aux comptes a formulé 32 nouvelles recommandations pour 2023. Les tableaux ci-dessous résument l'état d'avancement des principales recommandations (tableau 1) ainsi que de l'ensemble des recommandations (tableau 2) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, au moment de la rédaction du présent rapport.

Tableau 1. État d'avancement de la mise en œuvre des principales recommandations pour 2023 par domaine thématique

<i>Domaines thématiques du rapport du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Total</i>	<i>Clôture demandée</i>	<i>En cours d'application</i>
Mise en œuvre de Quantum	4	0	4
Division de la réponse humanitaire	3	0	3
Gestion des approvisionnements	3	0	3
Contributions	3	0	3
Total	13	0	13
<i>Pourcentage</i>	<i>100 %</i>	<i>0 %</i>	<i>100 %</i>

Tableau 2. État d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations pour 2023 par domaine thématique

<i>Domaines thématiques du rapport du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Total</i>	<i>Non acceptée</i>	<i>Clôture demandée</i>	<i>En cours d'application</i>
Division de la réponse humanitaire	11	-	1	10
Mise en œuvre de Quantum	9	-	1	8
Gestion des approvisionnements	9	-	1	8
Contributions	3	-	-	3
Total	32	-	3	29
<i>Pourcentage</i>	<i>100 %</i>	<i>-</i>	<i>9 %</i>	<i>91 %</i>

12. Ce rapport présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 et les périodes antérieures. Cette section comprend cinq sous-sections, portant sur (a) la Division de la réponse humanitaire, (b) la mise en œuvre de Quantum, (c) la gestion des approvisionnements, (d) les contributions et (e) une section distincte sur l'état d'avancement des recommandations des exercices précédents (2022, 2020 et 2019).
13. Les paragraphes suivants rendent compte de l'état d'avancement et des plans d'action de gestion pour chaque recommandation émise par le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (publié en juillet 2024).

A. Division de la réponse humanitaire

Au paragraphe 38, le Comité recommande à l'UNFPA d'évaluer et d'actualiser le mandat de sa Division de la réponse humanitaire et d'établir un plan clair assorti d'un calendrier de mise en œuvre des activités et d'une obligation de rendre compte.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mars 2025

14. La Division de la réponse humanitaire (DRH) exploitera les possibilités offertes par le lancement et la mise en œuvre des Procédures et de la politique d'urgence (PPU) pour modifier les mandats de la Division, en particulier la partie du Centre d'opérations (OPSCEN). La DRH a déjà élaboré son cadre de résultats avec un plan de travail clair et un calendrier de mise en œuvre des activités. Les PPU et le cadre de résultats définissent des responsabilités claires.

Au paragraphe 39, le Comité recommande à l'UNFPA de prendre les mesures nécessaires pour pourvoir les postes vacants au sein de la Division de la réponse humanitaire.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mars 2025

15. La DRH recrute activement pour pourvoir les postes vacants au sein de la Division. La DRH compte actuellement sept postes à durée déterminée vacants. La DRH est actuellement en train de recruter afin de pourvoir cinq de ces postes vacants, tandis que deux autres postes sont en suspens dans l'attente de la révision de leur mandat.

Au paragraphe 50, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en place un mécanisme permettant de réaliser et d'enregistrer en temps utile les évaluations des risques d'activation de la procédure accélérée et d'en superviser l'activation.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mars 2025

16. En octobre 2024, le Comité des politiques a adopté les Procédures et la politique d'urgence, qui constituent une priorité de l'UNFPA à l'échelle de l'organisation. Cette nouvelle Politique intégrera les composantes des ressources humaines, de la chaîne d'approvisionnement et des finances des procédures accélérées. Cette intégration rendra les procédures accélérées redondantes et elles seront donc archivées. L'UNFPA mettra en place un mécanisme, par l'intermédiaire des PPU, pour suivre et enregistrer en temps utile l'activation et l'évaluation des risques des composantes des procédures accélérées qui sont absorbées par les PPU.

Au paragraphe 51, le Comité recommande à l'UNFPA de veiller à ce que le rapport d'utilisation soit présenté dans les délais et à ce qu'une évaluation de l'utilisation soit effectuée par la suite afin de mettre en œuvre les enseignements tirés.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire
<i>Degré d'avancement</i>	Clôture demandée
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Clôture demandée

17. La DRH a produit le rapport d'utilisation 2021-2022 en janvier 2024, qui comprenait une section sur les enseignements tirés et les recommandations provenant des rapports d'utilisation. Un résumé du

rapport, ainsi que l'accès à la version complète, a été fourni au Comité de pilotage humanitaire dans le cadre de la section des mises à jour écrites pour la réunion du 31 janvier 2024. De même, le rapport d'utilisation couvrant les activations/prolongations des procédures accélérées en 2023 a été préparé et partagé avec le Comité de pilotage humanitaire dans le cadre de la section des mises à jour écrites pour la réunion du 15 mai 2024. Les deux rapports ont alimenté les discussions sur la marche à suivre pour l'intégration des procédures accélérées dans les nouvelles PPU.

Au paragraphe 52, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre à jour sa politique et ses procédures afin de les aligner sur la procédure accélérée actuelle.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Septembre 2025

18. Les PPU entraîneront des changements et des modifications d'autres politiques afin de s'aligner sur la nouvelle orientation prise par l'organisation avec la mise en œuvre des PPU.

Au paragraphe 64, le Comité recommande à l'UNFPA de publier des orientations sur le classement des risques et les mesures à prendre en fonction du niveau de risque, en accord avec le Comité permanent interorganisations, afin de garantir que le classement de l'évaluation des risques, les mesures de préparation dûment avancée et la planification des interventions d'urgence soient mis en œuvre.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mars 2025

19. La DRH est en train de finaliser l'élaboration des Mesures de préparation minimale (MPM) conformément aux lignes directrices du Comité permanent interorganisations. Il s'agit d'une série de mesures obligatoires que tous les bureaux régionaux et de pays de l'UNFPA doivent mettre en œuvre afin d'améliorer leur capacité à répondre aux situations d'urgence. Les MPM seront présentées au Comité de pilotage humanitaire pour approbation dès que le dernier cycle de consultations internes sera terminé. Ensuite, un plan de lancement sera élaboré en collaboration avec les bureaux régionaux et de pays. L'étape suivante, après l'approbation et la mise en œuvre des MPM, consistera pour la DRH à élaborer les Mesures de préparation avancée (MPA). Les MPA se concentreront sur les risques spécifiques identifiés et orienteront les mesures de préparation avancée et la planification des interventions d'urgence en fonction de l'exercice d'identification des risques.

Au paragraphe 74, le Comité recommande à l'UNFPA de mener les mesures de préparation minimale en complétant les informations nécessaires et en téléchargeant tous les documents pertinents dans le strict respect des orientations relatives aux mesures de préparation minimale.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

20. Une fois les MPM mises en place, tous les bureaux régionaux et de pays de l'UNFPA devront les mettre en œuvre. Les MPM comprendront également un ensemble de documents et de modèles à remplir par les bureaux régionaux et de pays ainsi qu'à télécharger dans Quantum.

Au paragraphe 75, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en place un mécanisme de contrôle solide pour garantir la qualité et l'exhaustivité du contenu des mesures de préparation minimale par les bureaux de pays et régionaux.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

21. La DRH mettra en place un mécanisme de contrôle solide pour garantir la qualité et l'exhaustivité du contenu des MPM par les bureaux régionaux et de pays. Le développement du mécanisme de contrôle fera partie du plan de lancement. Les documents téléchargés par les bureaux régionaux et de pays seront examinés par des experts techniques de la DRH dans le cadre de la préparation minimale et avancée.

Au paragraphe 76, le Comité recommande à l'UNFPA d'examiner et d'approuver une nouvelle version des orientations sur les mesures de préparation minimale afin de clarifier les étapes, la fourniture d'éléments probants et les responsabilités du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays en la matière.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mars 2025

22. Les MPM mises à jour ont été revues, rationalisées et simplifiées pour inclure dix actions mises à jour au lieu des 13 actions précédentes. Les MPM définissent et clarifient les étapes et les dispositions relatives aux éléments probants et aux responsabilités du siège ainsi que des bureaux régionaux et de pays dans la mise en œuvre des mesures de préparation.

Au paragraphe 88, le Comité recommande à la Division de la réponse humanitaire, en coordination avec le Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement, de veiller à la mise en œuvre des activités de la stratégie d'approvisionnement humanitaire en définissant précisément une proposition de coût, l'attribution des responsabilités et les dispositions budgétaires nécessaires dans Quantum.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire et Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

23. L'UNFPA se félicite de la recommandation visant à renforcer la phase de planification et d'exécution de la stratégie d'approvisionnement humanitaire. La DRH et le Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement (SCMU) s'engagent à organiser des réunions trimestrielles de compte rendu et d'examen. En tant que partie intégrante du contexte plus large de la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement humanitaire, l'UNFPA renforcera son mécanisme de suivi en suivant et en évaluant les progrès, en identifiant les écarts par rapport au plan et en procédant aux ajustements nécessaires. Chaque unité administrative est chargée de veiller à ce que les budgets nécessaires soient pris en compte dans Quantum pour leurs activités respectives.

Au paragraphe 89, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en place un mécanisme de suivi pour s'assurer que les plans d'action communiqués au Conseil d'administration sont pleinement mis en œuvre.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire et Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

24. La DRH s'engagera avec d'autres parties prenantes pertinentes à développer le mécanisme de suivi et d'établissement de rapports requis sur les activités de prépositionnement, afin de garantir que les plans d'action sont pleinement mis en œuvre.

B. Mise en œuvre de Quantum

Au paragraphe 104, le Comité recommande à l'UNFPA d'évaluer ses activités de contrôle interne et d'appliquer les ajustements nécessaires compte tenu de l'utilisation de Quantum.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

25. La direction accepte cette recommandation et s'efforce d'améliorer ses activités de contrôle interne qui ont été affectées par le nouveau système. Les contrôles d'accès au système ont été renforcés par l'introduction de contrôles plus rigoureux de la séparation des tâches et sont continuellement mis à jour et ajustés en fonction des demandes des utilisateurs et selon un protocole strict qui requiert l'autorisation du point focal du cadre de contrôle interne. Des tableaux de bord et des fonctionnalités de rapport supplémentaires sont en cours d'élaboration afin de garantir une prise de décision rapide et éclairée et de renforcer la responsabilisation. Les politiques générales pertinentes et les matrices de contrôle des risques connexes (éléments obligatoires de toutes les politiques) sont mises à jour en fonction des besoins.

Au paragraphe 105, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre à jour la politique de gestion des ressources et les lignes directrices connexes afin de tenir compte des procédures et des contrôles de Quantum.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

26. La direction accepte la recommandation et est en train de mettre à jour la politique de gestion des ressources. Elle espère que la politique actualisée sera approuvée en interne et opérationnelle d'ici la fin de l'année 2024. Les lignes directrices et les notes d'orientation relatives à la gestion des ressources sont également en cours de mise à jour.

Au paragraphe 106, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en œuvre un outil similaire au tableau de bord des données de la qualité financière afin d'aider les bureaux extérieurs à assurer le suivi.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

27. La direction accepte cette recommandation et développera et mettra en œuvre un outil similaire au tableau de bord des données de la qualité financière afin d'aider les bureaux extérieurs à assurer le suivi.

Au paragraphe 107, le Comité recommande à l'UNFPA d'aligner sa communauté de gestion financière sur les ressources de Quantum.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

28. La direction accepte cette recommandation. Toutes les ressources d'apprentissage et de formation de Quantum, y compris celles produites pour la communauté financière, ont été regroupées sur une plateforme centrale afin de permettre à tous les utilisateurs de trouver plus facilement les informations au même endroit. Cependant, l'UNFPA mettra également à jour la page de la communauté de gestion financière pour l'aligner sur les ressources de Quantum d'ici la fin de l'année 2024.

Au paragraphe 118, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en œuvre un mécanisme permettant d'assurer des clôtures opérationnelle et financière en temps utile.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des programmes
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mai 2025

29. L'UNFPA accepte la recommandation et mettra en place un mécanisme contenant les informations requises pour que les bureaux ainsi que les responsables du budget puissent contrôler et mettre en œuvre la clôture opérationnelle et financière en temps utile.

Au paragraphe 119, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre à jour la note d'orientation sur les cycles de programmation, l'identification des projets ainsi que la création et la clôture de l'identification des activités, et les procédures connexes, afin de rendre en compte les processus à mettre en œuvre dans le système Quantum.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des programmes
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mai 2025

30. L'UNFPA approuve la recommandation. L'UNFPA met à jour les orientations pour les aligner sur le lancement des résultats de l'UNFPA et le système de planification des ressources Quantum Plus.

Au paragraphe 131, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en place les procédures nécessaires pour aligner toutes les normes ISO/IEC 27000 afin d'assurer le respect de la politique de sécurité relative à l'information en temps voulu pour tenir compte de l'environnement actuel des technologies de l'information et des communications (TIC).

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	Clôture demandée
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Clôture demandée

31. L'UNFPA approuve cette recommandation. En plus des politiques émises depuis l'audit provisoire (politique relative aux technologies de l'information et des communications (TIC) (2024), politique relative aux menaces et aux vulnérabilités en matière de sécurité de l'information (2024), politique d'utilisation acceptable des systèmes d'information (2024), lignes directrices relatives au matériel et aux logiciels TIC (2024), lignes directrices relatives à la sensibilisation à la sécurité de l'information (2023)) et du programme sur la sécurité de l'information pour 2024 qui comprend des activités visant à mettre en place les politiques restantes, l'Information Technology Solutions Office (ITSO) a obtenu l'approbation des politiques restantes ([politique et procédures pour la gestion des identités et des accès en matière de sécurité de l'information](#) (document en anglais), [politique pour](#)

[la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications \(TIC\) des tiers](#) (document en anglais), [politique et procédures pour la sécurité des réseaux et du cloud](#) (document en anglais)) et demande de clore cette recommandation.

Au paragraphe 132, le Comité recommande à l'UNFPA d'élaborer une procédure permettant de procéder à des examens complets et périodiques de la séparation des tâches au sein de Quantum afin de s'assurer que différents membres du personnel sont responsables de parties distinctes d'une tâche donnée et ainsi d'éviter les erreurs.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2025

32. L'UNFPA a introduit des examens périodiques qui ont déjà été effectués comme suit : (a) examen effectué au niveau du siège (en juillet 2023) ; (b) validation/certification annuelle au niveau de l'unité administrative (en avril 2024). Ces procédures seront effectuées sur une base annuelle et figureront dans la prochaine version de la politique d'approvisionnement des utilisateurs/de SOD et des modes opératoires normalisés (MON) correspondants. Le prochain examen annuel sera effectué en vue de demander la clôture de cette recommandation d'ici le deuxième trimestre 2025.

Au paragraphe 143, le Comité recommande à l'UNFPA de procéder à un exercice de mise à jour du manuel des politiques et procédures, en fixant des délais pour chaque titulaire de contenu afin de refléter en temps utile les changements technologiques et organisationnels.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des programmes
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

33. L'UNFPA approuve cette recommandation et est en train de mettre à jour ses politiques pour refléter les changements technologiques et organisationnels.

C. Gestion des approvisionnements

Au paragraphe 156, le Comité recommande à l'UNFPA de renforcer la responsabilisation des bureaux de pays en ce qui concerne la qualité des données des dossiers d'approvisionnement pour les biens achetés localement.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2025

34. L'UNFPA est d'accord avec la recommandation du Comité visant à garantir la qualité des données figurant dans les dossiers d'approvisionnement de produits d'origine locale. Conformément à son engagement en faveur de l'excellence de la chaîne d'approvisionnement, l'UNFPA a prévu des mesures supplémentaires pour améliorer la gouvernance des données dans ce domaine.

Au paragraphe 157, le Comité recommande à l'UNFPA d'enregistrer les fournitures de manière précise et en temps voulu, selon la nature de la transaction (réception physique, stockage, transfert de commande, mises au rebut et ajustements) et conformément aux normes comptables applicables.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre

<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Clôture demandée

35. En 2024, l'UNFPA a pris un certain nombre de mesures pour garantir l'enregistrement en temps utile des actions liées aux fournitures. Il s'agit notamment de l'introduction d'une clôture trimestrielle des périodes comptables dans le Shipment Tracker (système de suivi de produits), qui incite les bureaux de pays et le SCMU en aval (équipes chargées de l'approvisionnement) à enregistrer rapidement les réceptions physiques, le stockage, la mise au rebut, la distribution et les ajustements. L'UNFPA a organisé une série de webinaires dans différentes langues afin de renforcer les capacités et les connaissances du personnel concerné en matière de gestion des stocks. L'UNFPA a également introduit un autre contrôle du système afin d'accélérer l'enregistrement des reçus financiers par le biais de la planification des ressources institutionnelles (ERP) (possibilité d'antidater les reçus de 3 semaines, contre 6 semaines auparavant). Compte tenu de toutes ces activités, l'UNFPA considère que cette recommandation est mise en œuvre.

Au paragraphe 158, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre à jour les orientations afin d'inclure l'ensemble des produits achetés localement, en reflétant toutes les catégories et tous les concepts pertinents utilisés pendant l'exécution de la procédure.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2026

36. L'UNFPA accepte la recommandation du Comité d'actualiser ses orientations à l'intention des bureaux de pays afin d'inclure tous les produits achetés localement dans l'outil de suivi des stocks désigné. Le SCMU prévoit d'entreprendre un examen de toutes les politiques liées à la chaîne d'approvisionnement et d'élaborer une politique globale de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui comprendra également des orientations sur les fournitures achetées localement et à l'étranger.

Au paragraphe 173, le Comité recommande à l'UNFPA de veiller à ce que ses bureaux de pays enregistrent en temps utile les transactions relatives aux fournitures de prépositionnement dans Quantum.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire et Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

37. L'UNFPA approuve cette recommandation. L'UNFPA travaille au développement d'une solution provisoire dans Quantum Plus qui aura une fonctionnalité similaire à celle du Shipment Tracker (système de suivi de produits) dans Atlas pour faciliter l'enregistrement et le suivi des fournitures prépositionnées. D'ici à la fin de l'année 2025, cette solution sera remplacée par une solution ERP à long terme pour la gestion des stocks, qui permettra aux unités administratives d'enregistrer les transactions correspondantes et de fournir une visibilité en temps réel jusqu'au niveau transactionnel le plus bas. L'UNFPA sera également accompagné par le développement et le renforcement des capacités sur les MON pertinents relatifs au prépositionnement au niveau national en collaboration avec la DRH.

Au paragraphe 174, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en place un mécanisme de suivi et d'obligation de rendre compte pour les bureaux de pays qui conservent des fournitures prépositionnées, afin d'éviter les erreurs manuelles et les imprécisions ainsi que de garantir que les stocks sont livrés aux bénéficiaires finaux et utilisés aux fins prévues.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire et Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne

<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024
------------------------	---------------

38. L'UNFPA approuve cette recommandation. L'UNFPA utilisera la solution ERP pour la gestion des stocks afin d'améliorer la visibilité des fournitures prépositionnées. Le SCMU et les équipes régionales de gestion de la chaîne d'approvisionnement examineront régulièrement les rapports générés à partir de l'ERP et assureront le suivi avec les bureaux de pays afin de résoudre les erreurs et les inexactitudes ainsi que de proposer une formation le cas échéant. Un niveau supplémentaire de contrôle et de responsabilisation sera assuré par le biais des processus de logistique derniers kilomètres qui évalueront et vérifieront la distribution des fournitures aux lieux de prestation de services. L'UNFPA étudiera également, en collaboration avec l'ITSO, la possibilité d'intégrer dans sa solution ERP à long terme une fonctionnalité et des rapports sur la gestion des stocks fournissant des données et des tableaux de bord pour permettre une gestion et un contrôle efficaces des stocks.

Au paragraphe 175, le Comité recommande à la Division de la réponse humanitaire de l'UNFPA d'intégrer des lignes directrices concernant le respect de la planification des fournitures prépositionnées afin de maintenir les fournitures dans les entrepôts en vue d'une intervention en cas d'urgence dans les meilleurs délais.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la réponse humanitaire et Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

39. La DRH, en tant que titulaire de la politique, dirigera l'élaboration de la politique générale sur le prépositionnement en tant que composante de la préparation. Cette politique comprendra des orientations spécifiques concernant les exigences de conformité des bureaux de pays et régionaux qui souhaitent prépositionner des fournitures en vue d'une intervention en cas d'urgence.

Au paragraphe 185, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en place un mécanisme de suivi des risques inclus dans la politique relative à la gestion des fournitures du programme.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2025

40. L'UNFPA est d'accord avec la recommandation du Comité des commissaires aux comptes de mettre en place un mécanisme de suivi des risques identifiés dans les politiques relatives à la chaîne d'approvisionnement. Alors que l'UNFPA prévoit de publier une nouvelle politique en matière de chaîne d'approvisionnement à la suite de la mise en œuvre de contrôles supplémentaires fournis par les nouveaux modules ERP, ces risques seront discutés avec d'autres services impliqués dans la gestion des fournitures du programme et intégrés dans l'exercice de gestion globale des risques de l'année prochaine afin de garantir une évaluation cohérente et approfondie.

Au paragraphe 186, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en place des contrôles automatiques dans Quantum afin d'empêcher les bureaux de pays d'acheter des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sans autorisation et de restreindre l'achat de contraceptifs à ce niveau.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

41. L'UNFPA accepte la recommandation du Comité des commissaires aux comptes de mettre en œuvre des contrôles automatiques dans Quantum pour empêcher les bureaux de pays d'acheter des produits

pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sans autorisation et prendra des mesures immédiates pour étudier les exigences ERP afin de mettre en œuvre ces contrôles préventifs.

Au paragraphe 187, le Comité recommande à l'UNFPA de classer les produits dans Quantum en fonction du type de fournitures du programme afin de permettre au Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement d'en assurer le suivi.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2025

42. L'UNFPA accepte la recommandation du Comité des commissaires aux comptes de classer les produits dans l'ERP selon la typologie des fournitures du programme. Ce processus fera partie du modèle de gouvernance des données plus large et, dans l'intervalle, l'UNFPA étudiera la possibilité d'utiliser d'autres outils pour améliorer les données du SCMU à des fins de suivi.

D. Contributions

Au paragraphe 202, le Comité recommande à l'UNFPA de développer un mécanisme de contrôle des accords signés et publiés afin d'éviter les retards dans l'enregistrement des recettes.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la communication et des partenariats stratégiques et Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

43. La direction accepte la recommandation et élaborera des modes opératoires normalisés spécifiques détaillant le processus d'enregistrement des accords de contribution signés, attribuant clairement les responsabilités et spécifiant le délai associé à chaque étape.

Au paragraphe 203, le Comité recommande à l'UNFPA de mettre en œuvre un mécanisme permettant de contrôler et de tracer les accords depuis le processus de négociation jusqu'à la comptabilisation des recettes dans Quantum, en codant les processus de négociation et en élaborant des tableaux de bord.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la communication et des partenariats stratégiques et Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

44. La direction accepte la recommandation. La direction mettra en place des mesures pour effectuer et dûment documenter des rapprochements réguliers entre les accords de contribution signés et les recettes de contribution comptabilisées au cours d'une période donnée.
45. La direction développera et mettra en place une nouvelle solution permettant de contrôler et de tracer des opportunités depuis la négociation de l'accord jusqu'à son exécution.

Au paragraphe 204, le Comité recommande à l'UNFPA de publier une nouvelle version du mandat du Service de la mobilisation des ressources afin de tenir compte de ses responsabilités actuelles, des systèmes concernés, de ses fonctions et de ses interactions avec le Service financier.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division de la communication et des partenariats stratégiques et Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

46. La Division des relations extérieures a mis à jour son mandat, notamment pour le Service du financement et de la collecte de fonds publics (PFFB, anciennement Service de la mobilisation des ressources ou RMB), qui clarifie la responsabilité du PFFB en ce qui concerne l'enregistrement des accords de contribution et leurs modifications, et l'assurance qualité des enregistrements ERP relatifs aux recettes de contribution et aux transactions connexes. De plus amples détails sur la répartition des responsabilités entre le PFFB et le Service financier seront fournis dans les MON pour l'enregistrement des accords de contribution signés, élaborés en réponse à la recommandation du paragraphe 202 du rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

IV. État d'avancement des recommandations des exercices précédents

47. Dans l'annexe 1 de son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Comité des commissaires aux comptes a fourni un résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des exercices précédents. Des informations sont fournies ci-dessous sur les neuf recommandations considérées par le Comité des commissaires aux comptes comme étant « en cours de mise en œuvre ». Les informations figurant dans le tableau 3 ci-dessous suivent l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées à l'annexe 1.

Tableau 3. État d'avancement des recommandations en suspens des années précédentes

<i>Domaines thématiques du rapport du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Total</i>	<i>Clôture demandée</i>	<i>En cours d'application</i>
Gestion des déplacements	1	1	-
Gestion de l'inventaire	2		2
Gestion des partenaires d'exécution	1		1
Technologies de l'information et de la communication	2		2
Bureau des services d'audit et d'investigation	2	2	-
Comité consultatif de surveillance	2	2	-
Gestion du programme	1		1
Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement	6		6
Total	17	5	12
<i>Pourcentage</i>	<i>100 %</i>	<i>29 %</i>	<i>71 %</i>

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au paragraphe 165, le Comité recommande que les bureaux de pays de l'UNFPA en Mozambique, au Myanmar et en Éthiopie renforcent et intègrent des outils systémiques dont le but principal est d'améliorer le système d'information dans le processus de gestion des déplacements, afin d'accroître son efficacité et son efficience.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	Clôture demandée
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2022
<i>Date d'échéance révisée</i>	Clôture demandée

48. Le module des déplacements a été mis en place pour tous les bureaux de pays en août 2024. La formation requise, à la fois en ligne et en présentiel pour le personnel concerné, a eu lieu en juillet 2024.

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au paragraphe 89, le Comité recommande également à l'UNFPA d'intégrer des contrôles préventifs relatifs aux informations sur les stocks dans le nouveau système de planification des ressources institutionnelles, afin de fournir des alertes précoces à chaque étape du processus d'approvisionnement.

<i>Unité responsable administrative</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

49. Le SCMU développe et déploie le nouveau Shipment Tracker (système de suivi de produits) (Quantum Plus) pour gérer les mouvements de stocks et fournir des fonctionnalités d'établissement de rapports. Le nouveau Shipment Tracker (système de suivi de produits) sera mis en place pour les transactions de 2025 et sera opérationnel d'ici la fin de l'année. Une évaluation du paysage des technologies de l'information débutera au quatrième trimestre 2024, en même temps qu'une évaluation des processus, et guidera la portée future et les délais de mise en œuvre de la solution souhaitée à long terme. Cet examen tiendra compte des exigences en ressources (financières et humaines) et de la hiérarchisation des priorités par rapport à d'autres initiatives parallèles. En outre, le SCMU met au point une série d'indicateurs de performance clés et d'outils de tableau de bord, y compris des alertes de stock et des signaux d'alerte, afin d'améliorer le contrôle, l'orientation et le soutien aux bureaux extérieurs.

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au paragraphe 78, le Comité recommande à l'UNFPA de renforcer le plan des activités d'assurance et de mettre en place des contrôles préventifs dans son processus de formulation de l'évaluation des partenaires d'exécution.

<i>Unité responsable administrative</i>	Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

50. Le travail de développement a débuté, visant à disposer d'un nouveau système d'assurance des partenaires d'exécution, avec des contrôles préventifs supplémentaires pour les évaluations, d'ici au 31 décembre 2024.

Au paragraphe 176, le Comité recommande que le bureau de pays de l'UNFPA en Colombie collabore étroitement avec le siège afin d'intégrer la catégorisation du type de document de livraison (accords de distribution des fournitures du programme, distribution directe et bordereaux de livraison) dans le nouveau système de planification des ressources institutionnelles.

<i>Unité responsable administrative</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2025

51. Bien que l'UNFPA mette en œuvre une solution provisoire pour la gestion des stocks des bureaux de pays, il s'agit d'une approche « lift and shift » du Shipment Tracker (système de suivi de produits) existant. La solution provisoire sera mise en place pour les transactions de 2025 et sera opérationnelle d'ici la fin de l'année. Une évaluation du paysage des technologies de l'information et une évaluation des processus débuteront au quatrième trimestre 2024 pour permettre de définir la portée future et le calendrier de mise en œuvre de la solution souhaitée à long terme. Cet examen permettra également d'évaluer les ressources financières et humaines nécessaires et d'étudier la manière d'accorder la priorité à cette initiative par rapport à d'autres projets en cours. .

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au paragraphe 54, le Comité recommande à l'UNFPA d'accélérer les actions visant à définir les modules développés sur Atlas en attente d'être inclus dans le projet Quantum pour la planification des ressources de l'entreprise.

<i>Unité responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2024

52. L'UNFPA approuve cette recommandation, et le développement d'un système de gestion des stocks dans Quantum Plus est en cours et devrait être opérationnel d'ici la fin 2024.

Au paragraphe 68, le Comité recommande à l'UNFPA de veiller à ce que l'accès à toutes les ressources de TIC soit révoqué en temps utile pour les personnes ne faisant plus partie du personnel.

<i>Unité responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2024

53. L'UNFPA accepte cette recommandation, des contrôles de routine sont en cours pour révoquer l'accès des personnes ne faisant plus partie du personnel dans Atlas, jusqu'à ce que l'application (Atlas) soit mise hors service d'ici à la fin 2024, ce qui ne constituera plus un risque important.

Au paragraphe 90, le Comité recommande que l'UNFPA élabore et publie une politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de mettre en œuvre une approche coordonnée de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique au sein de l'organisation.

<i>Unité responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	Pas mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2026

54. Le SCMU prévoit d'abord d'achever la mise en œuvre des solutions améliorées du système de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'ERP. Ensuite, le SCMU élaborera et publiera une politique globale de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Cette approche garantit que la politique est alignée sur les systèmes mis à jour et fournit une approche coordonnée des chaînes d'approvisionnement et de la logistique au sein du Fonds.

Au paragraphe 91, le Comité recommande à l'UNFPA de procéder à une évaluation de l'exécution des fonctions prévues dans le mandat du Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de définir un calendrier de mise en œuvre et les responsabilités nécessaires à l'accomplissement du mandat du Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

<i>Unité responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2024

55. Une évaluation de l'accomplissement des fonctions a été réalisée et a abouti à un nouveau mandat du SCMU et à une structure organisationnelle correspondante. La démonstration pratique de ces fonctions et de leur accomplissement sera confirmée lors de la mise en œuvre complète de la nouvelle structure. En juin, le nouveau SCMU a été officiellement mis en œuvre et les travaux visant à obtenir les réalisations escomptées du réaligement ont démarré.
56. Le processus en est actuellement à la dernière étape de la mise en œuvre et, à la date du présent rapport, 131 postes ont été approuvés et 61 membres du personnel éligibles existants ont été placés avec succès dans la nouvelle structure. Sur les 61 postes supplémentaires publiés, 90 % du processus de sélection/d'intégration a été mené à bien.

Au paragraphe 101, le Comité recommande à l'UNFPA de définir et d'approuver une stratégie de chaîne d'approvisionnement afin de doter l'organisation d'un système de chaîne d'approvisionnement holistique.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2024

57. Le SCMU est en train d'élaborer son cadre stratégique 2024-2029, qui fournira au groupe une orientation claire et une hiérarchisation des priorités pour réaliser son mandat et accélérer les progrès vers la réalisation des trois résultats transformateurs de l'UNFPA. Voici quelques points forts : l'amélioration des interventions liées aux fournitures humanitaires grâce à la planification des interventions d'urgence, au prépositionnement mondial et régional ainsi qu'à la résilience de la chaîne d'approvisionnement dans les zones sujettes aux catastrophes. Un processus de logistique derniers kilomètres mis à jour pour prendre en compte l'évolution des processus opérationnels, en mettant l'accent sur l'élaboration et le suivi de plans de travail annuels et d'évaluations des risques qui alimenteront les initiatives de renforcement des systèmes. En outre, la stratégie vise également à renforcer la viabilité financière du SCMU en comparant les stratégies de calcul des coûts, en analysant les coûts et en identifiant les domaines d'amélioration afin que le SCMU puisse optimiser les ressources financières, en garantissant la viabilité et l'impact à long terme du SCMU au service de l'UNFPA et de l'écosystème de la santé sexuelle et procréative.
58. Le SCMU a mené des consultations avec le siège de l'UNFPA, les bureaux régionaux et certains bureaux de pays afin de valider le projet de cadre stratégique et de s'assurer que la stratégie est complète et adaptée à l'objectif visé avant sa finalisation. Le Comité exécutif de l'UNFPA a donné son approbation conditionnelle à la stratégie le 8 octobre 2024 et la stratégie devrait être finalisée très prochainement dans l'attente des discussions en cours entre le SCMU, la DRH et la Division des services de gestion (DMS).

Au paragraphe 110, le Comité recommande à l'UNFPA de procéder à l'évaluation des risques du Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des fonctions de la chaîne d'approvisionnement afin d'adopter une approche complète en matière de risques.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	Pas mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2024

59. Le SCMU se concentre sur ses activités de gestion globale des risques, en commençant par un exercice complet d'identification des risques et la création du registre des risques du SCMU. Les étapes suivantes comprennent une évaluation des risques, l'identification des mesures d'atténuation des risques et la mise en œuvre de ces mesures afin de garantir la cohérence et la conformité opérationnelles.

Au paragraphe 133, le comité recommande à l'UNFPA de veiller à ce que ses unités administratives procèdent à l'évaluation des fournisseurs lorsque la commande est clôturée.

<i>Unité responsable administrative</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2024

60. Le module du portail des fournisseurs a été lancé en avril 2024 dans le cadre du calendrier de lancement de l'ERP. Ce module permettra aux utilisateurs d'effectuer des activités d'évaluations de base des fournisseurs. D'autres améliorations seront apportées par les données recueillies par le module de transport des commandes dont le lancement est prévu au troisième trimestre 2024.
61. En outre, le SCMU travaille à la mise en œuvre d'une solution pour une évaluation qualitative plus approfondie des fournisseurs. Cette solution devrait être finalisée d'ici le premier trimestre 2025 et sera accessible à la fois au SCMU et aux bureaux régionaux et de pays. Après le lancement de la solution, le personnel sera formé pour améliorer la réalisation en temps voulu des évaluations des fournisseurs. En outre, des contrôles périodiques seront effectués pour s'assurer de la conformité.

Au paragraphe 134, le Comité recommande à l'UNFPA d'améliorer le contrôle des unités administratives en ce qui concerne la réalisation en temps voulu des évaluations des fournisseurs dans le cadre de l'application d'évaluation des fournisseurs définie par le Fonds pour la population.

<i>Unité responsable administrative</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2024

62. Le module du portail des fournisseurs a été lancé en avril 2024 dans le cadre du calendrier de lancement de l'ERP. Ce module permettra aux utilisateurs d'effectuer des activités d'évaluations de base des fournisseurs. D'autres améliorations seront apportées grâce aux données recueillies par le module de transport des commandes dont le lancement est prévu au troisième trimestre 2024.
63. En outre, le SCMU travaille à la mise en œuvre d'une solution pour une évaluation qualitative plus approfondie des fournisseurs. Cette solution devrait être finalisée d'ici le premier trimestre 2025 et sera accessible à la fois au SCMU et aux bureaux régionaux et de pays. Après le lancement de la solution, le personnel sera formé pour améliorer la réalisation en temps voulu des évaluations des fournisseurs. En outre, des contrôles périodiques seront effectués pour s'assurer de la conformité.

Au paragraphe 169, le Comité recommande à l'UNFPA de garantir l'indépendance du Comité consultatif de surveillance en actualisant son mandat, afin de se conformer aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et aux meilleures pratiques.

<i>Unité responsable administrative</i>	Direction générale du conseil d'administration
<i>Degré d'avancement</i>	Clôture demandée
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Clôture demandée

64. La direction de l'UNFPA souligne que le Comité consultatif de surveillance est un organe consultatif indépendant auprès de la Directrice exécutive de l'UNFPA, conformément à la politique de contrôle de l'UNFPA approuvée par le Conseil d'administration. Il s'agit de la même pratique que celle en vigueur dans d'autres organisations des Nations Unies, où les organes consultatifs équivalents au Comité consultatif de surveillance font rapport à leurs chefs de secrétariat respectifs.

65. Pour renforcer encore les relations entre le Comité consultatif de surveillance et le Conseil d'administration ainsi que répondre au rapport du Corps commun d'inspection sur les comités d'audit (JIU/REP/2019/6), l'UNFPA a révisé le [mandat du Comité consultatif de surveillance](#) (document en anglais) en 2021. Conformément à son mandat, le Comité consultatif de surveillance procède à des examens structurés et systématiques des pratiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de l'organisation, notamment en ce qui concerne les fonctions de contrôle indépendant que sont l'audit et les investigations, l'évaluation et l'éthique, afin d'aider la Directrice exécutive à assumer ses responsabilités en matière de contrôle. Le Président du Comité consultatif de surveillance a un accès illimité au Conseil d'administration et à son Président. Le mandat établit également des garanties et explique clairement pourquoi les personnes nommées par le Comité sont indépendantes.
66. Comme indiqué dans le mandat et pour répondre à la décision 2023/7 du Conseil d'administration du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNOPS, en plus de soumettre son rapport annuel au Conseil d'administration, le président du Comité consultatif de surveillance présente à la session annuelle du Conseil d'administration. Cette pratique a été mise en place lors de la session annuelle 2024 et sera maintenue lors des prochaines sessions annuelles.
67. L'UNFPA est conscient qu'il existe différentes approches pour garantir l'indépendance des comités d'audit et maintient que la structure et le fonctionnement actuels du Comité consultatif de surveillance de l'UNFPA, en tant qu'organe consultatif permettant à la Directrice exécutive de s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle, constituent une meilleure pratique. Ils sont, par ailleurs, extrêmement utiles pour renforcer le contrôle, la transparence et la gestion des risques au sein de l'organisation.

Au paragraphe 170, le Comité recommande à l'UNFPA de renforcer sa troisième ligne de défense en réexaminant et en actualisant les politiques de contrôle connexes afin de tenir compte de la nouvelle définition et du nouvel objectif du Comité consultatif de surveillance.

<i>Unité administrative responsable</i>	Direction générale du conseil d'administration
<i>Degré d'avancement</i>	Clôture demandée
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Clôture demandée

68. La direction de l'UNFPA note que cette recommandation est liée à celle figurant au paragraphe 169. Comme indiqué dans cette réponse, la direction estime que le Comité consultatif de surveillance est un organe consultatif indépendant auprès de la Directrice exécutive de l'UNFPA, conformément à la politique de contrôle de l'UNFPA approuvée par le Conseil d'administration. Il s'agit de la même pratique que celle en vigueur dans d'autres organisations des Nations Unies, où les organes consultatifs équivalents au Comité consultatif de surveillance font rapport à leurs chefs de secrétariat respectifs. Ces organes ne sont pas décrits ni conçus comme des « comités d'audit » (c'est-à-dire des organes de gouvernance formels), mais comme des comités « consultatifs », créés pour aider les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en matière de contrôle.

Au paragraphe 184, le Comité recommande à l'UNFPA d'examiner et d'approuver une nouvelle version de la charte du Bureau de l'audit et des investigations qui garantisse le respect des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des services d'audit et d'investigation
<i>Degré d'avancement</i>	Clôture demandée
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mai 2024
<i>Date d'échéance révisée</i>	Clôture demandée

69. Le Bureau des services d'audit et d'investigation prend note de l'évaluation du Comité des commissaires aux comptes et souhaite réitérer sa position selon laquelle la recommandation est déjà mise en œuvre.
70. Le Bureau des services d'audit et d'investigation maintient qu'il est conforme aux *normes* de l'Institut des auditeurs internes (IIA), comme le confirment et l'attestent les résultats de l'évaluation externe de la qualité menée par l'IIA en 2022. L'évaluation externe de la qualité a démontré l'alignement du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les attributs et les normes de performance pertinents publiés par l'IIA en 2017. [<https://www.theiia.org/en/standards/what-are-the-standards/mandatory-guidance/standards/attribute-standards/>]
71. En effet, la *norme* 1110 de l'IIA - Indépendance organisationnelle [1] stipule que le directeur exécutif/la directrice exécutive de l'audit doit rendre compte à un niveau de l'organisation qui permette à l'activité d'audit interne de s'acquitter de ses responsabilités. Le directeur exécutif/la directrice exécutive de l'audit doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance organisationnelle de l'activité d'audit interne.
72. Cet objectif est pleinement atteint puisque le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation relève sur le plan fonctionnel de la plus haute autorité au sein de l'UNFPA, à savoir la Directrice exécutive, et qu'il dispose d'un rapport hiérarchique direct avec le Conseil d'administration par lequel il peut fournir toute information ou mise à jour le cas échéant. Cela s'ajoute aux réunions d'information régulières, aux sessions à huis clos, aux discussions et aux présentations lors de la session annuelle et des autres sessions du Conseil d'administration.
73. En outre, l'IIA a fourni quelques exemples pour démontrer cette indépendance. Ces exemples ne sont pas exclusifs et constituent des références.
74. Selon l'IIA, l'indépendance organisationnelle est assurée efficacement lorsque le directeur exécutif/la directrice exécutive de l'audit rend compte au Conseil d'administration de manière fonctionnelle. Voici des exemples de rapports fonctionnels au Conseil d'administration qui impliquent que le Conseil :
- Approuve la charte de l'audit interne*
75. **Réponse du Bureau des services d'audit et d'investigation** : la Charte actuelle du Bureau des services d'audit et d'investigation a été communiquée au Conseil d'administration pour information et le Conseil peut, à tout moment, demander sa mise à jour ou sa modification.
76. La Politique de contrôle fait clairement référence à la Charte du Bureau des services d'audit et d'investigation. Cette Politique a été approuvée par le Conseil d'administration de l'UNFPA dans sa décision 2015/2, datée du 30 janvier 2015, et remplace la Politique de contrôle de l'UNFPA de septembre 2008. Le paragraphe 53 stipule que « [l]a description détaillée du mandat, des responsabilités et de l'autorité du Bureau des services d'audit et d'investigation, y compris les normes professionnelles pertinentes appliquées à ses fonctions, est présentée dans la Charte du Bureau des services d'audit et d'investigation, qui est examinée par le Comité consultatif de surveillance avant d'être approuvée par la Directrice exécutive de l'UNFPA. La Charte est communiquée, pour information, au Conseil d'administration. »
- Approuve le plan d'audit interne basé sur les risques*
77. **Réponse du Bureau des services d'audit et d'investigation** : le Bureau des services d'audit et d'investigation a présenté le plan de travail 2024 au Conseil d'administration lors d'une réunion à huis clos en février 2024. Les États membres se sont engagés de manière positive dans la discussion sur le document et n'ont exprimé aucune réserve sur le plan proposé.
- Approuve le plan des ressources et le budget de l'audit interne.*
78. **Réponse du Bureau des services d'audit et d'investigation** : le budget du Bureau des services d'audit et d'investigation a été approuvé par le Conseil d'administration dans le cadre du budget intégré de l'UNFPA. Voir le document [DP/FPA/2021/9](#), daté du 14 juin 2021. En outre, les ressources budgétaires supplémentaires allouées au Bureau des services d'audit et d'investigation lors de l'examen

à mi-parcours du budget intégré de l'UNFPA, 2022-2025, entrepris en 2023, ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration.

Reçoit des communications du directeur exécutif/de la directrice exécutive de l'audit sur les performances de l'activité d'audit interne par rapport à son plan et sur d'autres questions.

79. **Réponse du Bureau des services d'audit et d'investigation** : le Bureau des services d'audit et d'investigation a organisé plusieurs réunions d'information à l'intention du Conseil d'administration en 2024, qui ont permis d'informer les membres du Conseil des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'audit annuel, des principaux risques anticipés et des défis auxquels l'UNFPA est confronté.

Approuve des décisions relatives à la nomination et à la révocation du directeur exécutif/de la directrice exécutive de l'audit.

80. **Réponse du Bureau des services d'audit et d'investigation** : la sélection et la nomination du Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation ont été discutées avec le Président du Conseil d'administration.

Approuve la rémunération du directeur exécutif/de la directrice exécutive de l'audit.

81. **Réponse du Bureau des services d'audit et d'investigation** : le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation est un membre du personnel des Nations Unies, au niveau D2. Il est obligatoire que la rémunération de tous les membres du personnel des Nations Unies soit conforme aux barèmes et aux exigences de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

S'informe de manière appropriée auprès de la direction et du directeur exécutif/de la directrice exécutive de l'audit afin de déterminer s'il existe des restrictions inappropriées en termes de champ d'application ou de ressources.

82. **Réponse du Bureau des services d'audit et d'investigation** : lors de toutes les réunions d'information du Conseil d'administration et de la session annuelle du Conseil, le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation fait le point sur l'état des ressources et des capacités du Bureau des services d'audit et d'investigation. Ces informations sont également fournies dans les rapports annuels du Bureau des services d'audit et d'investigation au Conseil d'administration sur les activités d'audit interne et d'investigation.

Le Bureau des services d'audit et d'investigation considère que la recommandation est pleinement mise en œuvre.

Au paragraphe 201, le Comité recommande à l'UNFPA de procéder à une analyse complète des causes profondes des retards importants et de mettre au point un mécanisme permettant d'examiner périodiquement le niveau de conformité, dans le but de respecter les délais des rapports d'audit et des investigations.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des services d'audit et d'investigation
<i>Degré d'avancement</i>	Clôture demandée
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023
<i>Date d'échéance révisée</i>	Clôture demandée

83. Le Bureau des services d'audit et d'investigation a procédé à une analyse complète des causes profondes des retards importants et a mis en œuvre plusieurs mesures pour réduire l'arriéré chronique des dossiers. En consultation avec le Bureau de la Directrice exécutive et en coordination avec le Comité consultatif de surveillance, le Bureau des services d'audit et d'investigation a intensifié le recrutement de consultants en investigation et a achevé le recrutement visant à pourvoir des postes d'investigation. Il a également défini des critères spécifiques pour la clôture et l'accélération des investigations relatives à l'arriéré des dossiers, ainsi que pour l'investissement dans la capacité de criminalistique numérique. Le manuel d'enquête du Bureau des services d'audit et d'investigation a également été publié. Cela s'est

traduit, entre autres, par un nombre record de clôtures en 2023 (160), ainsi que par la clôture de dossiers en suspens depuis 2017 et la réduction de ceux datant de 2018.

84. Pour 2024, le Bureau des services d'audit et d'investigation a pour objectif de clôturer un total de 150 dossiers et de résorber tout l'arriéré accumulé entre 2017 et 2019. Il a permis de réduire l'arriéré et le délai de traitement des dossiers. Le Bureau des services d'audit et d'investigation a notamment encore élargi son groupe de consultants, mais cette fois-ci à des lieux géographiques spécifiques ainsi qu'à des domaines de soutien spécialisés pour permettre de réduire l'arriéré des dossiers (expertise linguistique, expertise en la matière et capacité d'assurance de la qualité). En outre, le Bureau des services d'audit et d'investigation a affiné ses critères de clôture des dossiers dans le cadre de ses efforts visant à résorber l'arriéré chronique. Enfin, le Bureau des services d'audit et d'investigation rationalise un certain nombre de processus internes afin de permettre une résolution plus rapide des dossiers. Le Bureau des services d'audit et d'investigation considère que la recommandation est pleinement mise en œuvre.

Au paragraphe 239, le Comité recommande à l'UNFPA de formaliser une clause de gestion confidentielle des bénéficiaires dans les accords signés avec ses partenaires d'exécution.

<i>Unité responsable</i>	Division des programmes et Groupe des questions juridiques
<i>Degré d'avancement</i>	En cours d'application
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2024

85. La modification des conditions générales des accords avec les partenaires d'exécution sera conclue en 2024.

V. Impact des recommandations mises en œuvre

86. L'engagement continu de l'UNFPA à développer ses pratiques et systèmes organisationnels a été renforcé par la mise en œuvre réussie de huit recommandations essentielles, portant sur des domaines clés tels que la sécurité de l'information, les processus de déplacements, le contrôle de l'audit, etc. Ces mesures ont non seulement contribué à l'excellence opérationnelle de l'organisation, mais ont également soutenu ses objectifs généraux d'efficacité, de transparence et de responsabilisation.
87. L'UNFPA a considérablement amélioré son environnement de sécurité de l'information en alignant ses politiques sur les normes ISO/IEC 27000. Cela a favorisé un environnement TIC plus sûr, garantissant ainsi la conformité avec les meilleures pratiques mondiales. Les principales mises à jour des politiques, notamment celles relatives à la sécurité de l'information ainsi qu'à la sécurité des réseaux et du cloud, ont amélioré la gouvernance globale et les capacités de gestion des risques. Ces initiatives soulignent l'engagement de l'organisation à protéger son infrastructure numérique et les informations sensibles, contribuant ainsi à une culture de sensibilisation et de résilience en matière de cybersécurité.
88. Le lancement réussi du module des déplacements dans tous les bureaux de pays en août 2024 a transformé les processus de gestion des déplacements de l'UNFPA. Ce nouveau système a permis de rationaliser les flux de travail, de réduire la charge administrative et d'accroître la transparence des processus. La formation complète dispensée au personnel a permis de garantir l'adoption efficace du module, qui facilite désormais des opérations de déplacements plus fluides et plus efficaces dans l'ensemble de l'organisation.
89. L'examen et la révision du mandat du Comité consultatif de surveillance ont renforcé les fonctions d'audit et de contrôle de l'UNFPA. En outre, la mise en œuvre par le Bureau des services d'audit et d'investigation de mesures visant à réduire l'arriéré de dossiers d'investigation, y compris le renforcement des effectifs et de nouvelles capacités de criminalistique, a conduit à un nombre record de clôtures de dossiers en 2023, avec des efforts continus pour accélérer encore la résolution des dossiers.

90. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de ces recommandations a entraîné des améliorations significatives dans de multiples domaines opérationnels, soutenant la mission de l'UNFPA qui consiste à fournir des services efficaces de manière efficiente et transparente.

VI. Conclusion

91. La direction de l'UNFPA se félicite du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le rapport conclut que l'UNFPA a maintenu une bonne santé financière en 2022, grâce à des pratiques de gestion financière saines, notamment des processus et des contrôles solides permettant de s'assurer que les dépenses restent dans les limites des ressources financières disponibles. L'UNFPA reste déterminé à obtenir des opinions d'audit sans réserve et à répondre aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes. L'organisation continuera à accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations et à renforcer les efforts d'amélioration relatifs aux domaines identifiés dans le rapport.
-